

La résolution 41/162 (La situation au Moyen-Orient) comprenait trois volets : la partie A condamne l'occupation des territoires palestiniens et arabes ainsi que l'administration du Golan par Israël, et elle incite tous les États à cesser d'accorder à ce pays de l'aide militaire, financière, économique et technologique. La résolution a été adoptée par 104 voix contre 19, avec 32 abstentions. Le Canada s'est encore une fois opposé à la résolution, de même qu'à la partie B, semblable à la précédente. La partie B prône un embargo total contre Israël; elle a été adoptée par 90 voix contre 29, avec 34 abstentions.

Enfin le Canada a voté en faveur de la partie C qui établit que la décision prise par Israël d'imposer ses lois et son administration à Jérusalem est illégale, nulle et non avenue. Elle déplore également le fait que certains pays ont transféré leurs missions diplomatiques à Jérusalem. La résolution a été adoptée par 141 voix contre 3, avec 11 abstentions.

Lors de la visite au Canada du prince héritier de Jordanie, M. Clark a répété que le gouvernement canadien était favorable à la tenue d'une conférence internationale de paix et il a félicité les dirigeants jordaniens de leurs efforts en ce sens. Il a déclaré :

Le Canada appuie énergiquement de tels efforts... une telle conférence devrait faciliter... la réalisation d'une paix juste, d'un règlement où l'on ne reconnaîtrait pas seulement le droit de la Jordanie, d'Israël et de tous les autres États de la région à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, mais également le droit légitime des Palestiniens à disposer d'un foyer national en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza. ²

Le débat parlementaire

Le 4 décembre 1986, le député libéral Lloyd Axworthy a voulu savoir pourquoi le Canada avait changé son vote à l'Assemblée générale des Nations-Unies sur la résolution 41/43 D (voir plus haut) et si l'abstention de notre pays signifiait que sa politique avait profondément changé et que nous n'étions plus en faveur de négociations bilatérales entre

² MAE, *Déclarations et discours*, 87/32, 2 juin 1987.